

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 2 février 2021

La CER-N veut elle aussi suspendre la politique agricole

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national se prononce pour la suspension de la PA22+. Elle ouvre ainsi la voie à un report définitif de la prochaine grande réforme de la politique agricole. Celui-ci permettrait de disposer du temps nécessaire pour procéder aux ajustements qui s'imposent d'urgence.

Les membres de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) ont discuté de plusieurs objets agricoles en vue de la session de printemps à la Chambre basse. Tout comme le Conseil des États, ils soutiennent la suspension de la Politique agricole 2022+. L'Union suisse des paysans se félicite de cette décision. Le projet de loi présente des faiblesses majeures, telles que la diminution de 6 % du taux d'autoapprovisionnement brut et la baisse du revenu sectoriel de près de 265 millions de francs par an. Le temps gagné grâce à la suspension permettra de passer d'une politique purement agricole à une politique agricole et alimentaire crédible le long de toute la chaîne de la création de valeur.

La CER-N a également suivi le Conseil des États dans le cas de la motion sur les techniques d'épandage de lisier réduisant les émissions, comme les pendillards. Elle veut continuer d'accorder un soutien financier à ces techniques d'épandage, sans pour autant les rendre obligatoires. Compte tenu des nombreux facteurs d'influence, l'utilisation des pendillards n'est pas toujours meilleure pour l'environnement, ni supportable sur le plan financier en raison de l'impossibilité d'en exploiter les pleines capacités.

Les mesures d'aide à l'économie sucrière prendront fin en 2022, c'est pourquoi il faudrait les inscrire dans la loi. La majorité de la CER-N ne l'a pas vu de cet œil. Elle propose de réduire de 600 francs à 1500 francs la contribution à des cultures particulières. Cette décision aurait pour conséquence un recul considérable des surfaces cultivées, menant à la fermeture d'une des deux fabriques du pays. Une étude indépendante a démontré que l'exploitation d'une seule fabrique n'était économiquement pas rentable. La fermeture d'une fabrique serait donc synonyme de la fin de la production sucrière suisse. Afin de maintenir la culture de la betterave sucrière et la production de sucre suisse, le Conseil national doit suivre la proposition de minorité avec une contribution pour cultures particulières de 2100 francs.

L'USP espère que le Conseil national suive les propositions de majorité de sa commission d'examen en ce qui concerne la suspension de la PA22+ et les techniques de réduction des émissions. Dans le cas de l'initiative parlementaire sur le sucre, il est essentiel de suivre la minorité sur la contribution pour culture particulière allouée à la betterave sucrière.

Renseignements :

Francis Egger, vice-directeur de l'USP, tél. 079 280 69 66

Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91
www.sbv-usp.ch